



Vivre à Châtres



Sommaire :

↪ Mot du Maire

↪ Mes'Chat'ons

↪ Inauguration de L'É.L.O.C.A.

↪ Vie associative

↪ Noël au C.P.I.

↪ Sus aux cambrioleurs

↪ Les travaux

LE MOT DU MAIRE

Christian Loisance, Maire de Châtres.

Il convient de tourner la page 2019 avec, pour chacun d'entre vous, ses bons et ses moins bons moments qui ont accompagné l'année écoulée.

L'année 2020 ne sera pas l'écriture d'une nouvelle page, mais plutôt l'écriture d'un nouveau chapitre avec, en toile de fond, les élections municipales de mars prochain. Je vous confirme que le temps ne s'arrêtera pas d'ici là et que mon conseil municipal continue et continuera à travailler jusqu'aux prochaines élections municipales.

Le contenu de ce bulletin en est le reflet intégral. L'année écoulée a révélé au travers des médias, des incivilités vis-à-vis des élus locaux et de nombreux actes ont été dénoncés et répertoriés, aussi j'aimerais mettre en exergue le mot « RESPECT » qui est la base de toute éducation, que chaque parent devrait inculquer à sa descendance.

Respect vis-à-vis des choses et respect vis-à-vis des personnes ; cette notion tendant à disparaître.

Nous sommes une moyenne commune et mon conseil et moi-même sommes à votre écoute, nous sommes là pour vous entendre et pour répondre à vos critiques à partir du moment où celles-ci sont constructives et non pas destructrices.

Je profite du moment pour vous présenter tous mes vœux qui vous accompagneront pour les fêtes de fin d'année.

Christian Loisance, Maire de Châtres

Etat civil

- Naissances : Arthur MORAND le 01/06/2019, Taylor KARL le 09/11/2019, Nhael GÉRARD le 15/11/2019.
- Mariages : Alexandre MELE et Justine GUÉRY le 06/07/2019, Benoit MOREL et Véronique MOREAU le 31/08/2019.
- PACS : Fabien MAURISSAT et Laëtitia ALONSO le 11/10/2019.
- Décès : Jeannine COTRET le 17/07/2019, Raymond CHAGNIOT le 05/08/2019, Jany DROUIN le 19/08/2019, René MORTAS le 14/11/2019 et Éric FAURE le 08/12/2019.

Site internet

L'installation d'un nouveau site est en bonne voie. Celui-ci doit être fonctionnel courant premier trimestre 2020.

En attendant, ne cherchez pas des informations concernant la commune dans des sites parallèles : ils se basent sur des informations caduques.

La parole aux Châtreux

Vous habitez Châtres et vous vous posez des questions d'intérêt général sur votre commune :

- Envoyez-nous un courriel à mairiedechatres@wanadoo.fr
- Déposez un mot à la mairie

Nous nous efforcerons d'y répondre dans un prochain bulletin.



Préparez vos agendas,
LOTO de l'ACM, le
15 Février 2020 à la
salle des fêtes de
Châtres.



Pour cette année encore le mois de juillet fut un succès pour l'accueil de loisirs Mes'Chat'ons.

Les enfants et l'équipe d'animation se sont transformés en savants fous, des expériences à vous. Ils ont pu profiter de mis des volcans en éruption,

gogo étaient au rendez-vous. l'eau fraîche des piscines, ils ont mis des volcans en éruption, le groupe des 6-8 ans a fait une veillée et a dormi en toile de tente pour la première fois.

Le spectacle mis en place à la fin du mois a été une réussite totale et fut très apprécié des parents.



Depuis le mois d'octobre 2019, le périscolaire (matin, soir et mercredis après-midi) constate une baisse des effectifs contrairement au temps méridien où environ 50 repas sont servis chaque jour.

Aux vacances de la Toussaint, les enfants ont pu s'exercer au trampoline à Family Space, cuisiner de drôles de gâteaux multicolores, participer à un grand jeu proposé par la ludothèque « La Trottinette ».



Pour fêter la fin d'année 2019, les enfants scolarisés à Châtres-Mesgrigny et les enfants fréquentant l'accueil de loisirs les mercredis ont eu la possibilité de participer à la sortie prévue le 18 décembre 2019. Au programme, séance cinéma au CGR à Troyes, goûter au McDonald's puis visite des bulles sur la place de l'Hôtel de ville.

Nous tenons à vous rappeler que pour tous renseignements, vous pouvez contacter la directrice Céline Guerrey au 03.25.25.01.30, par email : mesgrignytechnique@orange.fr ou consulter le site, vous y trouverez toutes les informations nécessaires sur l'accueil de loisirs : mesgrigny10.fr

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Enfants, parents, population, élus, tous ceux qui s'étaient réunis le 11 novembre à 11 heures autour du monument aux morts ont pu le constater : la stèle a été grattée et les noms des soldats de Châtres morts au combat ont été repeints avec beaucoup de soin par Sébastien Dheurle, notre employé communal.

Pour la seconde fois consécutive, le Commissaire Bomba, commandant l'ELOCA, a lu les noms des soldats français morts en opérations extérieures durant l'année.

Après la minute de silence, la Marseillaise et l'hymne à la paix entonné par Guy Cordelle, les participants ont été invités à la mairie autour du verre de la fraternité.

RAPPEL À LA LOI

CHIENS ERRANTS

Selon la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux errants, est considéré comme en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître.

Par ailleurs, aux termes de l'article L.211-22 du Code rural, les maires peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et muselés, et que ceux qui seraient saisis soient conduits à la fourrière. Le contrevenant pourra également encourir une contravention d'un montant maximum de 150 € si l'animal est susceptible de présenter un danger pour les personnes.

Le plus simple, c'est que chacun veille à bien fermer sa propriété pour que nos meilleurs amis soient en sécurité et n'apportent pas de désagréments au voisinage.



INAUGURATION DE L'É.L.O.C.A.

Le vendredi 8 novembre fut un moment historique pour notre commune.

En effet MME. Florence PARLY, Ministre des Armées, s'était déplacée pour inaugurer les nouveaux bâtiments de l'Entrepôt LOGistique du Commissariat aux Armées, accompagnée par M. le Préfet de l'Aube, Madame la Sous-Préfète de Nogent-sur-Seine, M. Adnot, Sénateur et MME. Perrot, Sénatrice, de MME. Bazin-Malgras, députée, de M. Besson-Moreau, député, M. Lamy, Maire de Maizières, et M. Loisançe, Maire de Châtres entouré du conseil municipal.



De nombreux généraux avaient également fait le déplacement. Parmi eux, le Commissaire Général Piat expliqua les raisons qui avaient conduit au transfert des locaux : 5 cellules communicantes remplaçant 30 bâtiments disséminés sur l'ancien site, d'où une division par quatre du temps consacré au traitement des commandes. On passe de 1500 colis/jour à 6000, avec un personnel à peine équivalent (89 civils, 11 militaires et 7 apprentis) !

Dans ces bâtiments grands comme 3 « Ikéa », avec une chaîne de préparation digne d'un petit « Amazone », les cartons repérés par un code barre circulent parmi les espaces où sont rangées 7000 références d'équipement.

Cette organisation permet, selon MME. La Ministre, « un meilleur suivi, une meilleure gestion des stocks et une meilleure traçabilité des colis ».

Relevons aussi que les agents chargés du traitement des commandes marchent environ 10 km par jour. De quoi garder la forme !



SUS AUX CAMBRIOLEURS

Suite aux 6 cambriolages perpétrés dans notre commune ces derniers mois, sur proposition de M. le Maire et avec l'approbation du Conseil Municipal, une réunion d'information ouverte à tous a été organisée avec la Gendarmerie Nationale, le mercredi 6 novembre, à la salle polyvalente.

Le lieutenant Lionel HOURDIAUX, responsable de la communauté de brigades de Romilly et l'adjudant-chef Sébastien COMMEAU, responsable de la brigade de Méry-sur-Seine, ont présenté au public, nombreux à s'être déplacé, le dispositif « Participation citoyenne » adopté dans de nombreuses communes alentour.

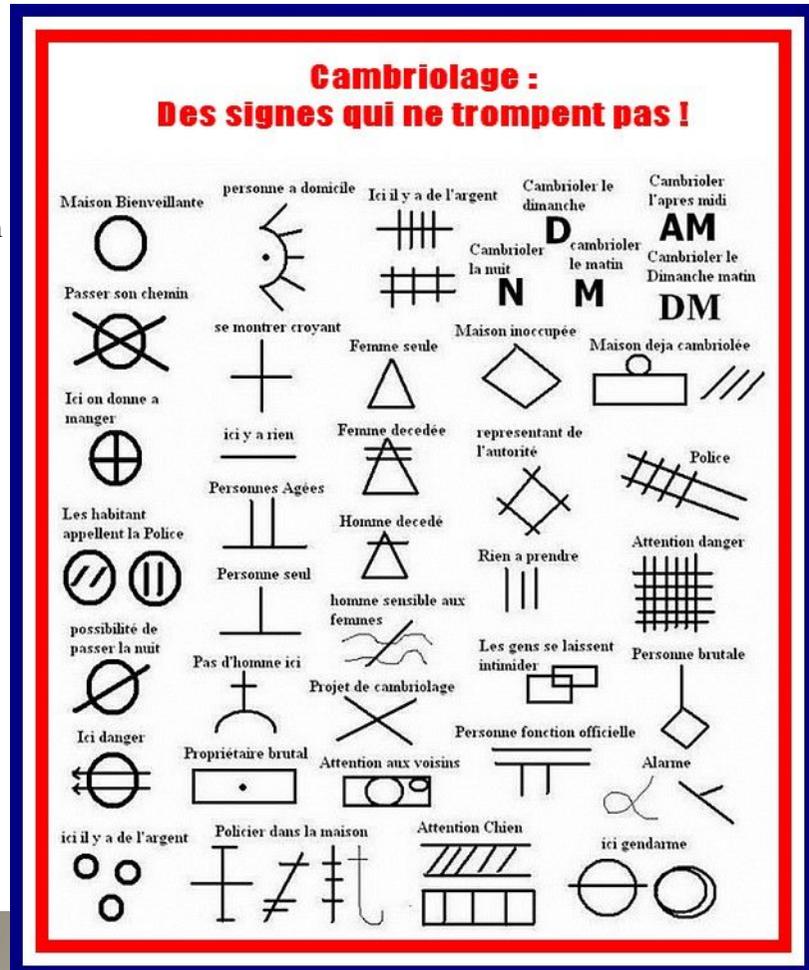
Ce dispositif est inspiré des initiatives prises dans les pays anglo-saxons, mais plus léger et moins contraignant. Il est basé sur le volontariat des habitants de la commune, qui s'inscrivent auprès du Maire et avec qui ils signent alors un protocole. Ensuite, ils reçoivent une formation de quelques heures dispensée par la gendarmerie.

Que demande-t-on à ces voisins vigilants ?

Simplement de faire remonter rapidement tout fait anormal dans leur quartier : passage suspect d'un véhicule, traces d'activité dans la maison d'un voisin en son absence, démarchage douteux, ... bref, tout élément inhabituel, même d'apparence mineure, pouvant toutefois apporter de précieuses indications aux forces de l'ordre. Ils peuvent également fournir à leurs voisins des informations données par la gendarmerie : mises en garde, dangers potentiels, ...

Cette attitude de vigilance active ne doit pas être comparée à de la délation qui, elle, désigne une dénonciation intéressée et jugée méprisable. Le délateur, la plupart du temps anonyme, fournit des informations concernant un individu, en général à son insu, souvent inspiré par un motif personnel.

Le « Référent », lui, agit seulement par solidarité de voisinage, qui existe souvent déjà entre habitants du même quartier, mais qui s'opère de manière plus méthodique.



Selon la Gendarmerie, les communes ayant de tels référents enregistrent une baisse de 20% à 40% des cambriolages et une nette augmentation des méfaits élucidés après la mise en place du dispositif.

SUS AUX CAMBRIOLEURS (suite)

Peut-on prévenir un cambriolage ?

Oui, un peu ! Comment ?

En prévenant la gendarmerie d'une absence prévisible. Il faut alors se déplacer à la gendarmerie de Méry-sur-Seine ou de Romilly aux heures et jours d'ouverture : lundi et mercredi de 14 à 18 h et samedi de 8 à 12 h et de 14 à 18 h pour Méry. Sinon, aller sur le site internet Service-public.fr, cliquer sur : « opération tranquillité vacances », imprimer le formulaire, le remplir et le déposer à la Gendarmerie. Inconvénient : dans tous les cas, il faut se déplacer. Les gendarmes en patrouille, de jour comme de nuit à des heures aléatoires, passeront en observation chez vous. Pensez également à leur signaler un retour anticipé !

En retardant toute intrusion chez vous par un renforcement de vos serrures et fermetures de volets, par l'installation d'une alarme avec hurleur extérieur, par l'installation d'une caméra et d'un éclairage avec détecteur de présence, etc ...

Mais vous vous doutez bien qu'aucun dispositif n'est infaillible. Il peut cependant rendre l'intrusion plus longue et plus difficile, donc plus risquée.

Sachez que les actuels cambrioleurs recherchent surtout les bijoux (ils ont des détecteurs de métaux), l'argent et les ordinateurs portables.

Sachez aussi qu'ils opèrent le plus souvent dans la journée, pendant les heures de travail.

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



Opération tranquillité vacances

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

ATTENTION :

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : www.prefecturedepolice.paris, rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).
- En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

VOUS		Numéro de téléphone mobile :	
Nom* :		Prénom* :	
Né(e) le* :	à* :	e-mail :	
VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE*			
Du :	(JJ/MM/AAAA) au	(JJ/MM/AAAA)	
VOTRE ADRESSE (RÉSIDENCE A SURVEILLER)			
Numéro et type de voie (allée, rue, avenue, etc.)* :			
Code postal* : Ville* :			
INFORMATIONS SUR VOTRE RÉSIDENCE			
Type de résidence*			
<input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Appartement. Dans ce cas, merci de remplir les deux lignes suivantes :			
Digicode d'accès à l'immeuble :		Bâtiment :	
Étage :		Numéro de porte ou autre précision utile :	
Existence d'un dispositif d'alarme*			
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui. Dans ce cas, précisez lequel :			
PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ANOMALIE			
Nom* :		Prénom* :	
Code postal* :		Ville* :	
Numéro de téléphone portable* :		Téléphone fixe* :	
(un numéro à préciser au minimum)			
Cette personne possède-t-elle les clés du domicile?* <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
RENSEIGNEMENTS UTILES			
Votre lieu de vacances : code postal : Ville :			
Êtes-vous joignable pendant votre absence :			
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, à ce(s) numéro(s) de téléphone :			
Ou à cette adresse électronique :			
Autre renseignement : (à préciser si besoin)			

Je déclare ces renseignements exacts et m'engage à signaler tout retour anticipé.

J'autorise la conservation de ces données pendant deux ans aux fins d'une éventuelle réinscription à l'opération tranquillité vacances. En l'absence de réinscription, ces données seront effacées. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a traité ma demande.

Date : Signature :

Mise à jour : mai 2016

Que faire, ou ne pas faire, si vous avez été cambriolé ?

L'idée est de faciliter l'enquête des gendarmes et ainsi fournir une chance supplémentaire de retrouver les coupables. Donc surtout, ne pas entrer dans sa maison, tout ranger et tout nettoyer avant le passage des enquêteurs, même si l'envie en est grande, car vous effacerez tous les indices et empreintes pour retrouver les coupables. Ces derniers ne sont pas allés que chez vous, et ils ont laissé les mêmes traces ailleurs.

Quelques chiffres pour finir :

On a recensé l'an passé dans notre secteur plus de 1500 délits, 170 gardes à vue et plus de 4000 procédures. Ce qui fait que nos gendarmes passent en moyenne seulement 25% de leur temps sur le terrain !



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES

Toujours à la recherche de nouvelles idées, le Comité des Fêtes a voulu innover en proposant une activité tournée vers les enfants et adolescents : cette deuxième partie d'année a donc commencé sportivement avec une sortie accrobranche.

Le 15 juin, 25 vaillants participants et plusieurs accompagnateurs ont pris le bus spécialement affrété et financé par le Comité direction Rouilly Saint Loup ! En toute sécurité, ils ont pu profiter d'une belle météo pour s'aventurer dans les arbres (jusqu'à 20 mètres de haut pour les plus courageux !).



Même s'il faut reconnaître que nous pensions intéresser plus de monde, cette sortie a malgré tout été un succès et a ravi l'ensemble des participants.

Plus traditionnellement, le vide-greniers s'est déroulé le 22 septembre.

La météo, plus clémente que l'année précédente, a permis aux exposants et aux promeneurs de s'entendre sur les affaires à faire !

Le lendemain en fin d'après-midi l'équipe de bénévoles était comme chaque année à la fête foraine afin de distribuer des jetons offerts par le Comité des Fêtes aux enfants présents. Cette tradition peut perdurer grâce à l'ensemble de ces bénévoles qui chaque année donnent énormément de leur temps pour le Comité en général et pour l'organisation et le bon déroulement de ce grand week-end en particulier, alors merci d'en tenir compte l'année prochaine et de ne pas leur en vouloir si certains enfants sont oubliés !

L'année d'activités s'est terminée dans la joie et la bonne humeur par ce qui commence aussi à devenir une tradition puisqu'il s'agissait de la 5ème édition de notre désormais célèbre soirée Beaujolais ! Une nouvelle fois la mobilisation de l'équipe de bénévoles a permis d'accueillir un peu plus de 160 convives qui ont pu profiter du moment en chansons dans une ambiance toujours chaleureuse.

La prochaine assemblée générale prévue courant février devrait permettre d'évoquer de nouvelles activités à lancer. Randonnée, concours de belote, tournoi de pétanque, les idées ne manquent pas. N'hésitez pas à nous rejoindre et pourquoi pas intégrer l'équipe de bénévoles pour nous aider à concrétiser ces projets !



LA CLE DES CHANTS

3,2,1.....partez ! La Clé des Chants est en effet en pleine effervescence car il ne reste plus que quelques répétitions avant le grand jour.

Sans tout dévoiler, on peut, d'ores et déjà entrouvrir une porte : celle d'un musée, car c'est dans ce lieu que va se dérouler l'action du prochain spectacle.

Des peintres ont revêtu leur blouse et, pinceau en main, vont vous faire partager des moments hauts en couleur entre découverte de chefs-d'œuvre, surprises, rires et émotions. Bref c'est un « Big Baz' Art au musée ! » qui vous attend.

Rendez-vous donc (*réservation obligatoire auprès de Mélanie au 06 67 90 30 52 ou sur son adresse mail : mellf10@msn.com*) :

- le vendredi 31/01/2020 à 20h30
 - le samedi 01/02/2020 à 20 h30
 - le dimanche 02/02/2020 à 15 heures
- à la salle des fêtes de Châtres.



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS (suite)

ASSOCIATION SPORTIVE MAIZIERES - CHÂTRES

Mention spéciale pour les U16 qui après leur belle deuxième place de leur groupe, accèdent au niveau régional.

Félicitation aux joueurs qui iront se frotter à partir du mois de février à nos voisins haut-marnais.



Voici nos U7-U9, ils jouent sous forme de plateau le samedi matin, sous le coaching de Juppin Philippe et Muller Patrick.

Souhaitons-leur de bons résultats, en s'amusant bien sûr !

Les U 11 sont répartis sur 2 équipes et sont encadrés par Jérémy Vincent et Loic Calonne. Ils jouent également le samedi matin sous forme de plateaux .

Les U12- U13 sont en entente avec Foot Seine (Saint Mesmin, Vallant, Fontaine les grés, Savière, Méry sur Seine) cela permet d'avoir 3 équipes inscrites en championnat dont une au plus haut niveau départemental, contre l'ESTAC, les municipaux, Nogent, FCMT... A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, ils sont à une honorable sixième place.

ASSOCIATION FAMILIALE CHÂTRES

Depuis le mois de juin de cette année L'Association Familles Rurales a organisé plusieurs manifestations :

- Fête de la Musique : le 21 juin 2019 : Familles Rurales a organisé en partenariat avec « les Music Breakers » une soirée de détente, de musique et de danse avec un repas tiré du sac dans la cour de l'école primaire.

Soirée sympathique avec une bonne ambiance, à renouveler !

- Bourse aux Jouets : le dimanche 10 novembre 2019, bilan positif avec plus de 300 jouets vendus ! Merci aux bénévoles pour cette organisation chronophage mais attendue par de nombreux parents de CHÂTRES mais aussi des communes alentours pour faire leurs cadeaux de Noël à petit-prix : à l'an prochain !



- Après-midi récréative le 14 décembre 2019 avec des animations de magie, un moment de plaisir gratuit qui a été très apprécié par la trentaine d'enfants et quelques parents présents et s'est terminé par un goûter offert par l'Association avec la venue du Père Noël

Depuis 09-2019 : Reprise des activités existantes, sous réserve d'adhésion à l'Association :

- Sophrologie le mardi soir,
- Gymnastique Volontaire le jeudi soir,

- Club d'initiation à la couture et aux activités manuelles : celui-ci se compose d'une quinzaine de personnes. Il a lieu le vendredi après-midi de 14 h à 17 h à la salle socioculturelle. Cet échange entre couturières chevronnées et débutantes permet la réalisation, selon leur choix et leur rythme d'articles divers, d'accessoires, d'idées créatives et autres. Cette activité se déroule dans une ambiance très détendue et amicale.

Nous comptons sur votre soutien pour continuer à faire vivre cette Association locale.



A vos agendas !



LOTO le 18 janvier
salle des fêtes de Maizières
animé par Monique,
réservation au 06 15 55 12 36.

Repas dansant à Châtres le
samedi 8 février : tartiflette
réservation au 06 83 15 58 57
avant le 1 février.

Carnaval :

Le 21 mars 2020 après-midi sur le thème
du printemps

ELECTIONS MUNICIPALES

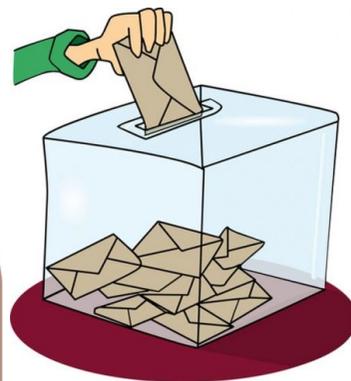
Les prochaines élections municipales se profilent à l'horizon. Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Rappelons que, pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Châtres, la liberté de vote est grande pour élire les 15 futurs membres de cette assemblée, parmi lesquels seront élus le maire et plusieurs adjoints.

Les futurs candidats pourront se présenter isolément ou constituer une liste, complète ou non.

Sur une liste, les électeurs peuvent rayer des noms : c'est le panachage.

Pour vous aider, quelques exemples :



Liste « François » (incomplète)

- | | |
|---------------|---|
| 1- François | cas n°1 : aucun nom barré : on retient toute la liste. |
| 2- Marcelle | cas n°2 : Gildas(3e) est barré : on retient les 7 autres |
| 3- Gildas | de la liste. |
| 4- Martine | |
| 5- Gaston | |
| 6- Eugénie | |
| 7- Jacqueline | |
| 8- Alphonse | |

Liste « Basile »

- | | |
|---------------|---|
| 1- Basile | cas n°1 : aucun nom barré, mais il ne faut que 15 noms. |
| 2- Geneviève | On garde les 15 premiers noms : Agnès (16 ^e) et Sébastien |
| 3- Odilon | (17 ^e) ne sont pas retenus. |
| 4- Chantal | |
| 5- Edouard | cas n°2 : Odilon (3 ^e), Tatiana (10 ^e) et Marius (15 ^e) sont |
| 6- Armel | barrés : on retient les 14 restants de la liste. |
| 7- Raymond | |
| 8- Alix | |
| 9- Guillaume | |
| 10- Tatiana | |
| 11- Rémi | |
| 12- Nina | |
| 13- Marcel | |
| 14- Roseline | |
| 15- Marius | |
| 16- Agnès | |
| 17- Sébastien | |

Liste « Jonathan » (candidat individuel)

- 1- Jonathan

On peut ne mettre que lui dans l'enveloppe, ou ajouter son bulletin à une autre liste, dans la limite de 15 y compris Jonathan.

Au dépouillement du 15 mars 2020, seront élus les candidats ayant réuni au moins 50% des suffrages exprimés.

Si 15 candidats sont dans ce cas, il n'y aura pas de second tour.

En revanche, si, par exemple, 4 candidats ont obtenu moins des 50% requis, il y aura un second tour le 22 mars 2020. Au dépouillement, seront élus les 4 candidats ayant obtenu le plus de voix.

Une suggestion : chacun gagnera à préparer son vote à la maison, à tête reposée (!), et s'il faut barrer un nom, le faire nettement.

Opération « Seine propre »

Pour la troisième année consécutive, la société de chasse, en partenariat avec la commune, organise une nouvelle opération « J'aime la Seine propre ».

Tous les volontaires seront les bienvenus !

Rendez-vous chez Denis DETERRE au 37 Grande rue, le 07 mars 2020

NOUVEAU À CHÂTRES



Si vous aussi vous vous installez à Châtres et que vous souhaitez présenter votre activité dans le bulletin communal, faites parvenir votre annonce à la mairie, nous l'éditerons dans le numéro suivant !

À partir du 06 janvier 2020, ouverture de l'institut de beauté « Pau'Douce » au 13bis, avenue Jules ROSÉ.

Pauline vous proposera des soins visages, des soins corps, des épilations et de la relaxation. Elle vous recevra à son institut ou pourra se rendre à votre domicile.

Vous pouvez dès à présent contacter Pauline COTRET au 06.33.73.68.56.

SORTIE ROUTIERE

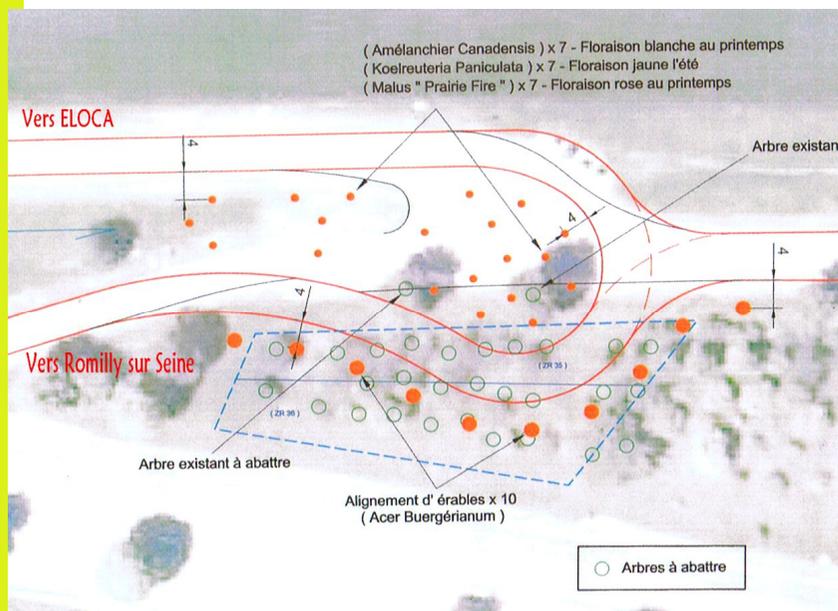
Comme vous l'avez constaté, l'extrémité de l'avenue Jules Rozé a été aménagée pour permettre aux poids lourds sortant de l'ELOCA de tourner en direction de Paris.

En raison des deux virages serrés ainsi créés, la vitesse des véhicules s'est réduite. Une bonne chose pour les riverains. Mais est-ce une bonne chose pour faciliter l'insertion sur la D 619 ?

On regrettera que cet aménagement « à minima », financé par le département, ne règle pas le problème des poids lourds allant vers l'ELOCA et devant obligatoirement emprunter l'avenue Jules Rozé, ni celui des poids lourds retournant vers Troyes, qui doivent l'emprunter aussi.

On pouvait faire mieux, pour à peine plus cher !

La prise en compte des problèmes de notre commune aurait été la bienvenue...



Nécrologie :

Nous avons le regret de vous faire part du décès de notre partenaire au conseil municipal, Éric FAURE, qui achevait son deuxième mandat et faisait partie de la commission communication rédactrice de ce bulletin.



Nous avons une pensée particulière pour Élisabeth son épouse, présidente du comité des fêtes, et pour toute sa famille.

Noël chez les pompiers !

La commune vient d'acquérir un Véhicule de Première Intervention. (VPI)

Grâce à ce nouveau matériel, les interventions seront plus rapides et donc plus efficaces, les troupes, le matériel et une petite réserve d'eau arrivant ensemble sur le lieu du sinistre.

La livraison est prévue fin janvier.



Le SDIS équipe le CPI !
(service départemental d'incendie et de secours)

Pompe, tronçonneuse, cônes de signalisation ont été réceptionnés et préparés afin d'être opérationnels en cas de besoin !



Infos :

Au 12 décembre, les pompiers bénévoles ont réalisé 47 interventions sur notre commune !

Loto : le samedi 17 octobre 2020 au soir.

TRAVAUX

ABORDS DE LA MAIRIE



Ce fut un travail de longue haleine, mais c'est enfin terminé !

La place de la Mairie est débarrassée des poteaux électriques et de la cabine téléphonique, hors service, qui l'encombraient. Les fils ont été enterrés, facilitant les manœuvres de parking.

De plus, de nouveaux candélabres ont été installés devant l'école, rue Chapeline. On y voit plus clair à la sortie des enfants.